

REUNION DU 10 MARS 2022 (2 / 2022)

L'an deux mil vingt-deux, le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la **Salle de Conseil de la Mairie**, sous la présidence de M. Pierre HERVE, Maire.

Membres en exercice : 14

Étaient présents : Mesdames DUPONT Frédérique, LECLERC Brigitte, PEQUIGNOT Corinne et Messieurs DEMINIER Jean-Louis, FERRARI Bruno, GABORIAUD Jean-Michel, GUILBERTEAU Jean-Paul, HERVE Pierre, LEBLANC Jean-Sébastien, TERRIERE Anthony et TIBURCE Jean-Michel.

Absents excusés : Mme TRICOIRE (donne pouvoir à Mme PEQUIGNOT)
Mme RESSOUCHE (donne pouvoir à M. FERRARI)

Absente : Madame Dominique MONDIN

Secrétaire : M. Bruno FERRARI

Convocation le 1^{er} mars 2022

Ordre du jour

- Droit de préemption : DIA
- Approbation du compte de gestion du budget principal (Mairie)
- Approbation du compte administratif du budget principal (Mairie)
- Affectation des résultats du budget principal (Mairie)
- Approbation du compte de gestion du budget annexe (Chaufferie Bois Energie)
- Approbation du compte administratif du budget annexe (Chaufferie Bois Energie)
- Affectation des résultats du budget annexe (Chaufferie Bois Energie)
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion. Aucune remarque sur celui-ci, il est donc voté à l'unanimité.

M. HERVE nomme le secrétaire de séance, M. Bruno FERRARI.

1. Droit de préemption : DIA – D20220310001

Le Maire informe le conseil qu'il a renoncé à préempter sur les ventes suivantes :

- L'immeuble de Monsieur SARRAGOT Marc, 2 rue des Vignes.
- L'immeuble de Madame MARSAT Anne-Gisèle, Chez Tapon, 1A impasse Louise Michel.
- L'immeuble de Madame MARSAT Anne-Gisèle, Chez Tapon, 41 rue de Saintonge.
- L'immeuble de Madame MARSAT Anne-Gisèle, Chez Tapon, 1B impasse Louise Michel.
- L'immeuble de Monsieur MARTIN Joseph, 35 rue de Saintonge.
- L'immeuble de Monsieur VERGNENEGRE Jean, 80A rue de Saintonge (*re bornage*).

2. Approbation du compte de gestion du budget principal (Mairie) – D20220310002

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Approbation du compte administratif du budget principal (Mairie) – D20220310003

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 de la commune en précisant qu'il est identique au compte du gestion du Service de Gestion Comptable (SGC) de St Jean d'Angély. Le compte administratif se résume par le tableau ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Totaux
Restes à réaliser au 31/12/2021	Investissement	599,00	0,00	-599,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2021	116 014,45	86 440,72	-29 573,73
	c/001 (Déficit d'inv reporté)	17 957,29		
	Solde global d'exécution	133 971,74	86 440,72	-47 531,02
Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2021	361 412,15	403 346,68	41 934,53
	c/002 (Excédent de fonct. reporté)		134 965,94	
	Solde global d'exécution	361 412,15	538 312,62	176 900,47

Pour le vote, Monsieur HERVE sort de la salle et c'est le doyen de l'assemblée, Monsieur DEMINIER qui procède au vote du compte administratif de l'exercice 2021, qui est accepté à l'unanimité des présents.

4. Affectation des résultats du budget principal (Mairie) – D20220310004

Le conseil, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, Après avoir approuvé le 10 mars 2022 le compte administratif pour 2021 qui présente un **excédent** total de fonctionnement d'un montant de **176 900,47 €**,

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2021, un **déficit** de fonctionnement d'un montant de **297,72€** sera soustrait au compte **002** du budget principal de la Mairie.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un **déficit** de la section d'investissement s'élevant à **47 531,02 €**,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2021, soit un **déficit** supplémentaire de **599 €**,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

Considérant que le budget de 2021 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de **101 000 €**,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement **compte 1068 : 48 130,02 €**

Affectation à l'**excédent** reporté de la section de fonctionnement, **compte 002 : 128 770,45 €** - le CCAS **297,72 €** soit un montant affecté de **128 472,73 €** (*Attention erreur cf. CM suivant*)

Affectation au **déficit** reporté de la section d'investissement, **compte 001, pour 47 531,02 €**

5. Approbation du compte de gestion du budget annexe (Chaufferie Bois Energie) – D20220310005

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6. Approbation du compte administratif du budget annexe (Chaufferie Bois Energie) – D20220310006

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 du budget annexe « Chaufferie Bois Energie » en précisant qu'il est identique au compte du gestion du Service de Gestion Comptable (SGC) de St Jean d'Angély. Le compte administratif se résume par le tableau ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Totaux
Restes à réaliser au 31/12/2021	Investissement	0,00	0,00	0,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2021	11 603,03	11 345,43	-257,60
	c/001 (Déficit d'inv reporté)	2 618,71		
	Solde global d'exécution	14 221,74	11 345,43	-2 876,31
Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2021	23 858,82	31 974,62	8 115,80
	c/002 (Excédent de fonct. reporté)		0,00	
	Solde global d'exécution	23 858,82	31 974,62	8 115,80
Résultats cumulés 2021		38 080,56	43 320,05	5 239,49

Pour le vote, Monsieur HERVE sort de la salle et c'est le doyen de l'assemblée, Monsieur DEMINIER qui procède au vote du compte administratif de l'exercice 2021, qui est accepté à l'unanimité des présents.

7. Affectation des résultats du budget annexe (Chaufferie Bois Energie) – D20220310007

Le conseil, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4, Après avoir approuvé le 10 mars 2022, le compte administratif du budget annexe « Chaufferie Bois Énergie » de St Sever de Saintonge pour 2021 qui présente un **excédent** total de fonctionnement d'un montant de **8 115,80 €**,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un **déficit** de la section d'investissement s'élevant à **2 876,31 €**,

Vu qu'il n'y pas de restes à réaliser au 31 décembre 2021,

Considérant que le budget de 2021 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de **2 877,57 €**,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement **compte 1068 pour 2 876,31 €**

Affectation à l'**excédent** reporté, en section de fonctionnement, **compte 002, pour 5 239,49 €**

Affectation au **déficit** d'investissement **compte 001 pour 2 876,31 €**

8. Questions diverses

Messes à St Sever : **Samedi 12 mars à 17h30** et **Dimanche 10 avril à 18h**.

Le Permis d'Aménager pour le lotissement communal « rue de Saintonge » est en cours. La commune devrait être fixée d'ici la semaine prochaine. Une **commission** de 3, 4 élus sera mise en place pour la gestion de ce lotissement après retour du permis d'aménager.

M. HERVE informe le conseil, qu'il a reçu avec les adjoints, M. LESPAGNOL du SDEER afin de lancer la seconde tranche de mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques (de Beillant aux Quatre Routes, puis des Quatre Routes vers Courcoury).

Mme PEQUIGNOT présente un mail reçu en mairie concernant un Parc éolien en mer le long des côtes de l'île d'Oléron. Le maire de l'île demande le soutien des collectivités du département. Le sujet sera rediscuté en municipalité.

Mme PEQUIGNOT donne également deux informations prises lors des réunions de la commission communale d'action sociale : Un **gôûter pour les aînés** aura lieu le **lundi 09 mai 2022** l'après-midi ; De plus, le Marché de Noël prend une nouvelle forme, il se fera en semi nocturne le 3^{ème} samedi de **novembre**, soit pour 2022, le **samedi 19**.

M. GABORIAUD indique qu'il a assisté à une réunion de SOLURIS. Les grandes inquiétudes du moment concernent la cybersécurité. Il y a de plus en plus de cyberattaques envers les personnes ainsi que les collectivités. De nouvelles réunions d'information/formation associant les délégués SOLURIS et les secrétaires vont avoir lieu dans le cadre d'un plan d'actions « sécurité globale ».

Concernant une chasse aux œufs sur le terrain de foot de la commune, pour Pâques, **le dimanche 17 avril 2022** ; M. HERVE explique qu'il a répondu ce jour à Mme RESSOUCHE.

Suite au cambriolage des ateliers communaux, les agents techniques n'ont plus de matériel pour leurs tâches quotidiennes. M. TIBURCE et M. TERRIERE ont fait faire des devis en faisant le choix du tout électrique.

Il est demandé par plusieurs conseillers municipaux d'être informé des événements exceptionnels tel que le cambriolage à la Mairie. M. HERVE indique que ce sera fait.

Mme LECLERC informe le conseil municipal que le travail pour le Flash du mois d'avril commence demain, donc si quelqu'un a un sujet ou une information à proposer c'est maintenant possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21 heures 30**.